DEPARTEMENT de Paris
Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

Centre Educatif de Formation Professionnelle LE NÔTRE

Domaine de Pinceloup - 78120 SONCHAMP

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

A. Présentation du CEFP Le Nôtre

1. L'inscription du CEFP dans le cadre du dispositif départemental parisien
2. Un établissement centenaire
3. Un établissement en lien avec les autres CEFP et inscrit dans son environnement

B. La population accueillie

C. Les moyens humains mis en œuvre

1. L'équipe de direction
2. L'équipe de l'internat
3. L'équipe de la formation professionnelle
4. L'équipe de l'enseignement général
5. Les équipes des services généraux
6. L'organigramme du CEFP Le Nôtre

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

A. L’admission et l’accueil

1. Les critères d’admission
2. Le processus d’admission
3. L’organisation du stage contact

B. L’accompagnement éducatif à l’internat

1. Les moyens mis en œuvre par l’équipe éducative
2. L’accompagnement collectif et transversal

C. L’accompagnement scolaire et professionnel

1. L’offre de formation
2. La mise à niveau en Français Langue Etrangère
3. La formation et les supports pédagogiques communs à l’ensemble des métiers
4. L’ouverture sur l’extérieur : un choix pédagogique adapté au profil de chaque jeune
5. Les qualifications et diplômes complémentaires

D. Les outils de travail

1. Les référents du suivi individualisé du jeune
2. Le projet individuel du jeune
3. Le contrat d’objectifs
4. Le suivi médical
5. Le suivi psychologique
6. Le rappel à la règle et les sanctions

E. Modalités et procédures de sortie

1. Sorties en fin de cursus
2. Changement d’orientation en cours d’accueil
3. Sorties par décision de l’établissement
4. Sorties par décision du jeune en rupture

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

A. Présentation du CEFP Le Nôtre

1. L'inscription du CEFP dans le cadre du dispositif départemental parisien

- ✓ Accueil de jeunes de **14 à 18 ans** ainsi que des **jeunes majeurs de moins de 21 ans**.
- ✓ Jeunes confiés par le bureau de l'**aide sociale à l'enfance** de Paris ou des départements limitrophes.
- ✓ **55 places** (41 garçons et 14 filles) dont 4 places en externat.
- ✓ 1 des 5 CEFP parmi les 17 établissements du département de Paris.
- ✓ Dépend de la sous-direction des Actions Familiales et Educatives.
- ✓ Met en œuvre la **politique de protection de l'enfance** définie dans le schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance.

Ces jeunes sont accueillis soit dans le cadre :

- ✓ d'une décision de justice : > **Ordonnance de Placement Provisoire (OPP).**
- ✓ d'une décision administrative : > **Accueil provisoire (AP)** à la demande des parents.
  > **Délégation d'Autorité Parentale (DAP)** : parents présents mais dans l'impossibilité d'exercer l'autorité parentale.
  > **Tutelle** pour les jeunes dont l'autorité parentale n'est pas présente.
  > **Contrat Jeune Majeur (CJM)** pour les majeurs de moins de 21 ans.

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

A. Présentation du CEFP Le Nôtre

2. Un établissement centenaire

L' Ecole Le Nôtre a été crée en 1882 et a eu dès son origine la vocation d'école de formation aux métiers de l'horticulture.

Construit initialement sur un site de 15 hectares sur la commune de Villepreux dans le département de Seine et Oise, l'établissement a été transféré en 1958 sur un site plus vaste à Sonchamp, sur le domaine de Pinceloup.

Depuis lors, la propriété construite entre 1897 et 1904 par la famille Thome, est restée dans son entité. Le site abrite un parc arboré de 43 hectares dont un étang de 3 hectares. Il dispose de communs qui abritent les classes et les ateliers. Enfin, un potager clos et des serres complètent cet ensemble.

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

A. Présentation du CEFP Le Nôtre

3. Un établissement en lien avec les autres CEFP et inscrit dans son environnement

- ✓ Avec le CEFP de Villepreux.
- ✓ Avec les collectivités locales et les pouvoirs publics (gendarmerie, police, OFPRA...).
- ✓ Avec les établissements de santé et certaines structures sociales (Foyer de Jeunes Travailleurs, planning familial...).
- ✓ Avec le réseau UNREP (Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion) dépendant de la Fédération de l'enseignement agricole privé.
- ✓ Avec la chambre d'agriculture et la Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts (DRAF).
- ✓ Avec le CIO, la mission locale, pôle emploi...
- ✓ Avec l'Education Nationale : activité scolaire interne + Collège Le Racinay de Rambouillet, Lycée professionnel et général Louis Bascan de Rambouillet, Lycée Louis Blériot de Trappes, Lycée Jacques Prévert de Versailles…
- ✓ Avec les entreprises locales (stages...).
- ✓ Avec l'association des anciens élèves.

Créée le 13 mai 1899 ASSOCIATION DE L'ÉCOLE et du CEFP — DES ANCIENS ÉLÈVES D'HORTICULTURE « LE NÔTRE » - 33, RUE DAVIEL - 75013 PARIS

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

B. La population accueillie

Le CEFP est un établissement financé par le Département de Paris.
Il privilégie donc l'accueil de jeunes parisiens (environ 70%), tout en prenant en charge des jeunes d'autres départements (de l'Île de France majoritairement).

Ces jeunes sont en situation de maltraitance ou de délaissement, en difficultés sociales et psychologiques.
Ils ont souvent des formes de souffrances psychiques qui s'expriment par :

- ✓ des transgressions
- ✓ des prises de risques, des mises en danger, des prises de toxiques...
- ✓ la provocation de situations de rejet, d'échec, la mise en place de stratégies d'évitement...
- ✓ la provocation de situations de proximité excessive
- ✓ l'incapacité à se protéger, à mettre une distance avec les autres
- ✓ des violences verbales et physiques

La particularité des jeunes étrangers isolés sur le territoire français.
Leur vulnérabilité face aux réseaux de prostitution, à la mendicité, et à l'errance justifie une mesure de protection.

Ces jeunes ont :

- ✓ une volonté de réussite et d'insertion professionnelle
- ✓ le souci de régulariser leur situation administrative
- ✓ des difficultés à vivre en collectivité suite aux traumatismes subis (isolement, carences, inhibitions…)

Ces jeunes favorisent :

- ✓ une diversité enrichissante (entre 15 et 20 nationalités différentes)
- ✓ un certain apaisement et davantage de respect entre les jeunes

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

C. Les moyens humains mis en œuvre

1. L'équipe de direction

Le Directeur, relevant de la fonction publique hospitalière.
Les 3 Cadres Socio-Educatif (CSE) qui participent à la définition de la politique éducative et assurent le relais de la politique d'établissement.
Le Directeur pédagogique mis à disposition par l'Éducation Nationale : il conduit l'encadrement de l'équipe enseignante de l'Éducation Nationale (4 professeurs des écoles spécialisés), et des différents professeurs de matières générales (EPS, Anglais et FLE). Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de l'ASH2 des Yvelines, et sous la responsabilité du Directeur du CEFP.

2. L'équipe de l'internat

2	CSE
20	éducateurs
1	infirmière
1	psychologue

3. L'équipe de la formation professionnelle

1	CSE
11	ETS

4. L'équipe de l'enseignement général

1	directeur pédagogique
3,5	professeurs des écoles spécialisés option F
1	professeur d'anglais
1	professeur de FLE
1	animateur sportif

5. Les équipes des services généraux

1	adjoint des cadres
3	adjoints administratifs
3	cuisiniers
5	agents techniques
5	maîtresses de maison

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

C. Les moyens humains mis en œuvre

6. L'organigramme du CEFP Le Nôtre

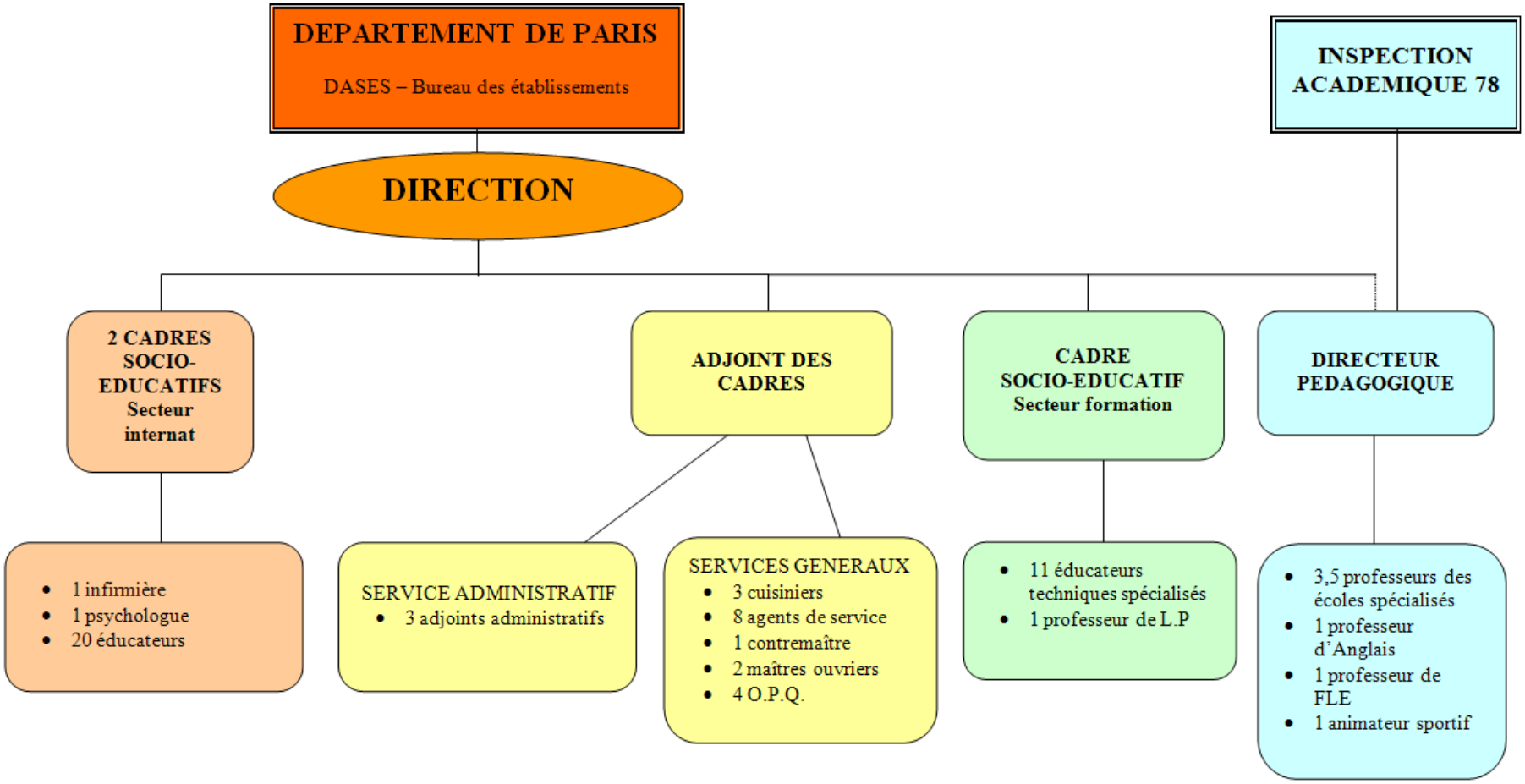

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

A. L'admission et l'accueil

1. Les critères d'admission

14 à 18 ans et 21 ans avec Contrat Jeune Majeur.
Prise en charge ASE.
Admissions pendant toute l'année.

2. Le processus d'admission

Etude du dossier

- ✓ Les services placeurs proposent une candidature, par le biais d'un rapport social.
- ✓ Etude par l'équipe de direction.
- ✓ Avis rendu en fonction : du profil, des disponibilités de formation, du nombre de places.

Visite de pré-admission

- ✓ Rendez-vous de pré-admission proposé au référent social.
- ✓ Visite avec le jeune : internat + classes + ateliers.
- ✓ Rencontre d'un professionnel de chaque secteur.
- ✓ Décision du jeune de poursuivre ou non le processus d'admission.
- ✓ Invitation à venir passer la semaine suivante.

Stage contact

- ✓ Evaluation de compétences.
- ✓ Premier ancrage du jeune dans l'établissement.
- ✓ Choix de formation pris en compte.
- ✓ Découvrir plusieurs formations est également possible.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

A. L'admission et l'accueil

3. L’organisation du stage contact

Tout au long de l’année si des places sont disponibles.

- ✓ Arrivée le lundi en fin de matinée (avec référent social et famille).
- ✓ Accueil par le Directeur + remise de documents.
- ✓ Présentation de l’organisation de la semaine par l’éducateur du groupe de l’internat.
- ✓ Installation sur le groupe d’internat.
- ✓ Déjeuner avec le groupe et les éducateurs.

- ✓ Dès le lundi après-midi : prise en charge ETS, DP et éducateur sportif, selon un emploi du temps établi.
- ✓ Rencontre avec la psychologue : évaluation de la motivation du jeune, sa capacité à s’adapter à la structure, et la capacité de l’établissement à répondre à sa problématique.
- ✓ Organisation d'un bilan de santé par l'infirmière.

- ✓ La prise en charge par l’internat s’effectue entre les intervalles de la prise en charge technique et scolaire
- ✓ Le stage se termine le vendredi matin par un entretien avec un CSE de l’internat et un éducateur du groupe accueillant.

- ✓ Evaluation pluridisciplinaire le jeudi suivant.
  Présents : le Directeur, les CSE, le DP, 1 ETS, 1 éducateur, l’infirmière, la psychologue.
  - Présentation du dossier du jeune (social, juridique, scolaire).
  - Observations et avis des professionnels.
  - Ecrit de synthèse rédigé et transmis au travailleur social sollicitant l’admission.
  - Admission ou refus prononcé par le Directeur.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

B. L'accompagnement éducatif à l'internat

- ✓ 4 unités de vie (3 au château + pavillon) – appartements extérieurs
- ✓ Educateur référent désigné à l'arrivée.
- ✓ Prise en charge par 20 éducateurs, 7j/7, 24h/24, toute l'année.

1. Les moyens mis en œuvre par l'équipe éducative

- ✓ Accueil et démarche d'intégration.
- ✓ Appropriation des savoirs et des règles de fonctionnement.
- ✓ Relations avec la famille.
- ✓ Mise en place de loisirs.
- ✓ Accompagnement dans la scolarité.
- ✓ Orientation et préparation à la sortie.
- ✓ Allocation argent de poche + allocation habillement.
  Chaque mois (montant fixé par arrêté du conseil de Paris)
- ✓ Allocation d'autonomie.
  Aux jeunes hébergés à l'extérieur du CEFP.
  Prépare à la sortie de l'établissement, participe à l'apprentissage de la gestion d'un budget.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

B. L'accompagnement éducatif à l'internat

2. L’accompagnement collectif et transversal

- ✓ De plus en plus de jeunes les week-ends (~50 % de l'effectif total).
  Mineurs et majeurs isolés sans point de chute et sans relais familial ou amical.
  Mineurs avec droits d’hébergement des familles restreints.
- ✓ Possibilités d’accueil en auberge de jeunesse.
- ✓ Les activités sportives :
  VTT, piscine, Aïkido, tennis de table, football, foot en salle, lutte, musculation, patinoire…
- ✓ Les activités manuelles :
  Bricolage, dessin, décoration…
- ✓ Les activités culturelles :
  Théâtre, musée, cinéma, spectacle…
- ✓ Possibilités d’activités sportives de loisirs ou culturelles dans les clubs des villes voisines.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

C. L'accompagnement scolaire et professionnel

Objectif : obtention d'un diplôme ou validation de compétences en vue d'une insertion socioprofessionnelle.
Moyens : prise en charge scolaire adaptée + formation professionnelle.

Enseignement général :
3,5 professeurs des écoles spécialisés F
1 professeur de FLE
1 professeur d'Anglais
1 animateur sportif
sous la direction d'un directeur pédagogique.

Formation professionnelle :
11 ETS
sous la responsabilité d'un Cadre Socio-Educatif.

Le **professeur des écoles spécialisé** est formé à l'accompagnement des adolescents en difficulté scolaire.
L'**Educateur Technique spécialisé** est un éducateur du social, capable de développer une relation éducative personnalisée en s'appuyant sur une activité technique adaptée aux difficultés des jeunes.

Ils contribuent à la construction d'une identité professionnelle et à l'insertion socio-professionnelle.
Ils préparent à la validation d'une formation de niveau V, en s'adaptant aux besoins particuliers de chaque jeune.
Les enseignements généraux et professionnels sont complémentaires, ce qui donne du sens aux apprentissages.

Les effectifs sont restreints : 5 jeunes max. en atelier / 10 jeunes max. en classe.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

C. L'accompagnement scolaire et professionnel

1. L'offre de formation

a. Les métiers de l'horticulture et de la fleuristerie

Classe Préparatoire Horticole, en relation étroite avec différents métiers de l'horticulture.
Objectif : réintégrer les jeunes dans un système scolaire.
Soutien, accompagnement, climat adaptée et pédagogie de la réussite aident le jeune à retrouver confiance, à appréhender et affiner un projet professionnel.

Les diplômes :

- ✓ CAPA travaux paysagers 2 ans (Ministère de l'Agriculture)
- ✓ CAPA productions horticoles 2 ans (Ministère de l'Agriculture)
- ✓ CAP fleuriste 2 ans (Ministère de l'Education Nationale)

<u>Les atouts</u> :

- ✓ Les supports pédagogiques.
- ✓ Les moyens structurels et fonctionnels spécifiques.
- ✓ Un environnement privilégié : terrains d'application (serres de production florale, espaces verts, jardins à la française, jardins anglais, bassins…).
- ✓ Un matériel horticole constamment renouvelé.
- ✓ Un réseau d'entreprises.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

C. L'accompagnement scolaire et professionnel

1. L'offre de formation

b. Les métiers de l'hôtellerie-restauration

Classe Préparatoire Restauration, en relation étroite avec différents métiers de la restauration.
Objectif : réintégrer les jeunes dans un système scolaire.
Soutien, accompagnement, climat adaptée et pédagogie de la réussite aident le jeune à retrouver confiance, à appréhender et affiner un projet professionnel.

Les diplômes (Ministère de l'Education Nationale) :

- ✓ CAP cuisine 2 ans
- ✓ CAP Agent Polyvalent de Restauration 2 ans
- ✓ CAP restaurant 2 ans
- ✓ CAP pâtisserie 2 ans

<u>Les atouts</u> :

- ✓ L'approche pluri-professionnelle de la Classe Préparatoire.
- ✓ Les supports pédagogiques, les moyens structurels et fonctionnels spécifiques.
- ✓ L'équipement de cuisine comparable aux cuisines professionnelles des restaurants traditionnels.
- ✓ Le restaurant d'application de 20 places ouvert 2 jours par semaine.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

C. L'accompagnement scolaire et professionnel

1. L'offre de formation

c. Les métiers du bâtiment

Le diplôme (Ministère de l'Education Nationale) :

- ✓ CAP installateur sanitaire 2 ans

Les atouts :

- ✓ Les supports pédagogiques, les moyens structurels et fonctionnels spécifiques.
- ✓ Un atelier permettant la préparation et la pose d'installations sanitaires ou de chauffage + réglage et mise en service.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

C. L'accompagnement scolaire et professionnel

2. La mise à niveau en Français Langue Etrangère

Pour répondre à l'accueil important de mineurs isolés étrangers du département de Paris, l'établissement a ouvert en 2001 une classe d'accueil et d'orientation.

Elle a été remplacée en 2010 par un dispositif d'accompagnement en FLE. L'objectif de ce dispositif est de permettre l'acquisition de la langue française au plus grand nombre, et de favoriser l'inscription dans une formation professionnelle.

3. La formation et les supports pédagogiques communs à l'ensemble des métiers

Les matières générales enseignées dépendent des référentiels de formation, parmi :
Français (+FLE) – Mathématiques Sciences – Histoire Géographie
Prévention Santé-Environnement – Anglais – EPS – Education artistique

Le fonctionnement des Professeurs des Ecoles n'est pas secondarisé.
Ils conservent volontairement leur polyvalence et enseignent différentes matières à un même groupe. Cette singularité crée un lien pédagogique permettant de travailler de manière transversale et ainsi de donner du sens aux apprentissages.
Les projets d'enseignement sont adaptés. Ils se basent sur les différents référentiels de formation professionnelle, ainsi que sur le socle commun de connaissances et de compétences.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

C. L'accompagnement scolaire et professionnel

4. L'ouverture sur l'extérieur : un choix pédagogique adapté au profil de chaque jeune

Les stages en entreprises :

- ✓ Organisation et durée variables selon la formation et les besoins.
- ✓ Réseau d'entreprises activé selon les besoins.

Les orientations extérieures :

- ✓ Réseau de partenaires externes
  (collèges, lycées professionnels, Centres de Formation des Apprentis, Maisons Familiales et Rurales, CIO...)
- ✓ Accompagnement des scolarités extérieures
  (rencontres parents-profs, journées portes ouvertes, inscriptions scolaires, etc...)

5. Les qualifications et diplômes complémentaires

- ✓ Certificat de Formation Générale.
- ✓ Attestations Scolaires de Sécurité Routière (1er et 2ème niveau).

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

D. Les outils de travail

1. Les référents du suivi individualisé du jeune

Un référent est désigné par secteur (éducatif, technique et scolaire), et est l'interlocuteur privilégié et coordinateur d'un des 3 axes défini dans le projet individualisé.
Les Cadres Socio-Educatifs et le Directeur Pédagogique assurent les références et donc la coordination générale des projets individualisés.
Le Directeur est le garant des projets individualisés.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

D. Les outils de travail

2. Le projet individuel du jeune

L'évaluation et l'ajustement du PI a lieu lors des synthèses et des conseils de classe trimestriels.
La synthèse reste l'instance privilégiée de l'évaluation du PI.
La réactualisation des orientations suit le processus décrit pour l'élaboration du PI.
Le PI participe aux prises de décisions de l'ASE.

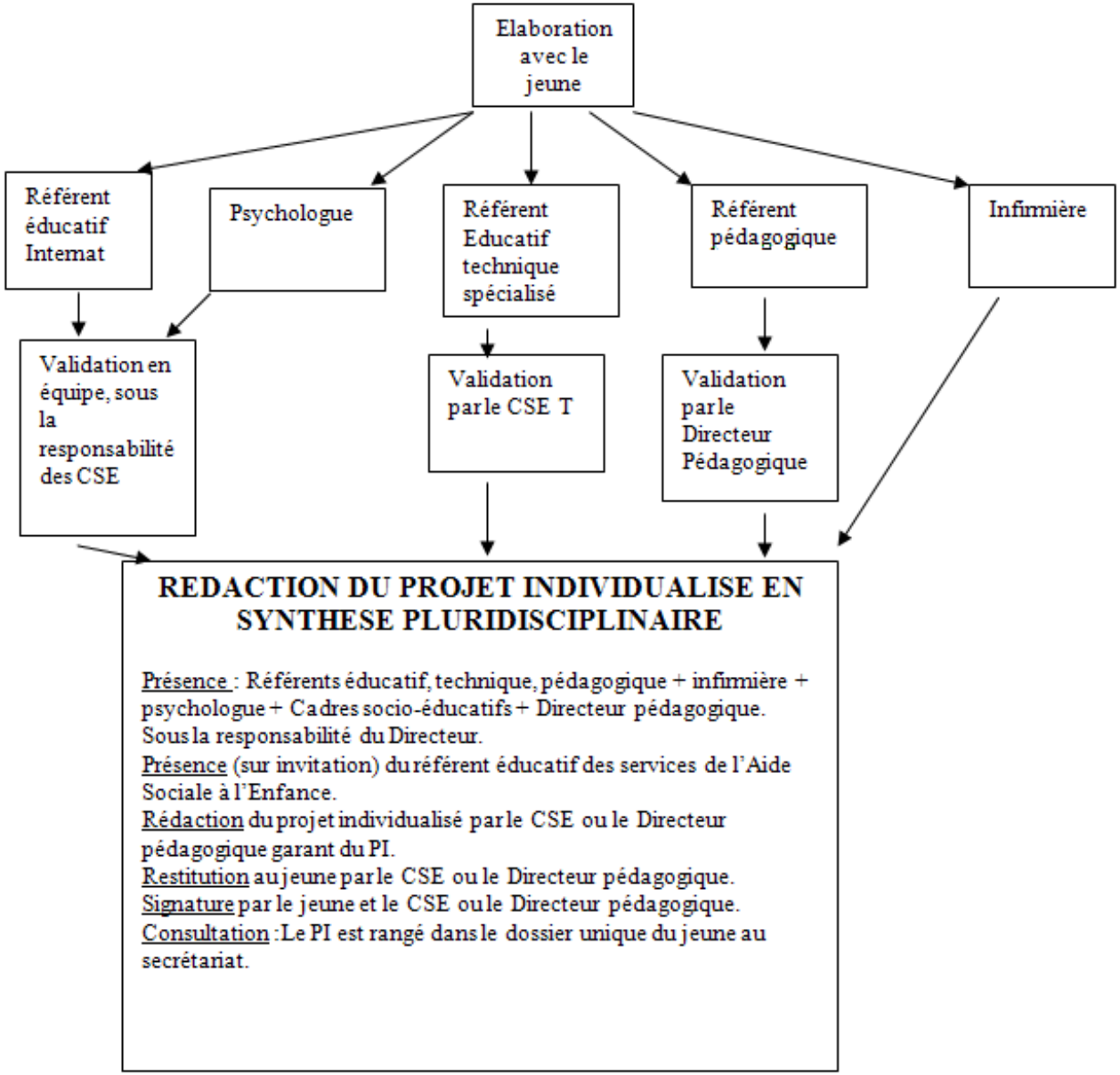

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

D. Les outils de travail

3. Le contrat d'objectifs

Pour certaines situations, et pour des durées variables, cet outil de suivi permet d'aider les jeunes en décrochage. Il vise à les remotiver sur leur projet, ou éventuellement à les accompagner vers de nouvelles orientations.

Objectifs :

- ✓ Associer jeunes et professionnels à la définition d'objectifs très précis en fonction de difficultés repérées et ciblées.
- ✓ Faire émerger par le jeune les items à travailler (retards, absentéisme, implication, comportement...), et définir avec lui un accompagnement adapté.
- ✓ Le jeune doit adhérer à ce contrat, et en devenir l'acteur principal.
- ✓ Un point régulier de 30' est organisé avec le jeune, en présence de ses 3 référents (éducateur, ETS, PE). L'animation est assurée par le CSE ou le DP garant du projet individualisé.
  La fréquence des points et leur nombre est fonction de chaque situation.
- ✓ Chaque participant et prioritairement le jeune fait un bilan succinct de la semaine écoulée et acte ainsi les progrès réalisés et ceux restant à faire. Ceci en lien avec les objectifs de travail définis prioritairement.
- ✓ L'animateur assure la prise de note et la rédaction du contrat sur un document formalisé.

Les principes des contrats d'objectifs sont :

- ✓ La liberté et l'égalité de parole pour tous les participants, afin de restaurer le lien et rendre le jeune acteur.
- ✓ Le développement de la conscience réflexive chez le jeune et le professionnel (prendre conscience, analyser ses actes, adapter son comportement en conséquence).
- ✓ La contractualisation, avec un engagement du jeune et de l'adulte, afin de maintenir le lien créé.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

D. Les outils de travail

4. Le suivi médical

- ✓ Le suivi médical de chaque jeune est sous la responsabilité du médecin de référence.
- ✓ Une visite médicale d'admission est obligatoire et assurée par un généraliste.
- ✓ Des suivis spécialisés sont mis en place par l'infirmière du CEFP, selon les besoins.
- ✓ Partenariat avec la conseillère conjugale du Planning Familial de Rambouillet.
- ✓ Prévention des conduites à risques et des conduites addictives :
  2 axes de travail privilégiés : information et prévention / contrôle et lutte.
  Partenariat avec des services extérieurs de prévention santé (Hôpital de Rambouillet, association « la corde raide » à Paris…), afin de mieux gérer et prévenir les difficultés rencontrées.

5. Le suivi psychologique

- ✓ La psychologue rencontre l'ensemble des jeunes dans le cadre de la procédure d'admission.
- ✓ Elle met en place un soutien ponctuel pour les jeunes qui en font la demande.
- ✓ Elle prépare les jeunes et les accompagne dans la mise en place de soins thérapeutiques auprès des services extérieurs.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

D. Les outils de travail

6. Le rappel à la règle et les sanctions

- ✓ **Le rappel à la règle**, au fonctionnement (tout professionnel).
- ✓ **Réparation** (tout professionnel).
- ✓ **Avertissement** (CSE après une réflexion d'équipe pluridisciplinaire).
  Document rappelant les faits, signé du Directeur et adressé à la famille et à l'ASE. Remis au jeune par le Directeur suite à une convocation.
- ✓ **Conseil de discipline** convoqué par le Directeur : acte grave entravant la sécurité.
  Le Directeur convoque par écrit les professionnels : équipe de direction + éducateur du groupe du jeune + délégué de chaque groupe + jeune concerné.
  Famille et ASE informées par écrit de la convocation devant le conseil de discipline et informées des conclusions.

PARTIE II : L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

E. Modalités et procédures de sortie

1. Sorties en fin de cursus

Le plus souvent, sorties en fin de cursus, à l'obtention du CAP.
A partir du 6ème mois avant leur sortie, en concertation avec les services placeurs, réunion de travail pluridisciplinaire afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets futurs. Compte-rendu adressé au service placeur ou à l'Inspecteur ASE. L'ASE prend le relais pour la continuité des démarches.

2. Changement d'orientation en cours d'accueil

Changement d'orientation en cours de cursus : discussion avec jeune et partenaires.
Souhait débattu et entériné en réunion de synthèse.
Orientation vers une autre formation en interne ou vers un autre lieu, en concertation avec les services gardiens de l'ASE.

3. Sorties par décision de l'établissement

Après information et concertation du service placeur :

- ✓ Lorsque les objectifs fixés dans l'intérêt du jeune accueilli ont été atteints.
- ✓ Lorsque l'établissement ne peut plus répondre aux besoins de prise en charge du jeune accueilli.
- ✓ Lorsque le comportement du jeune ne permet plus son maintien dans la structure.
- ✓ Sanction arrêtée par le Directeur, après avis d'un conseil de discipline interne : peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive du jeune, toujours faite en lien étroit avec le service placeur.

4. Sorties par décision du jeune en rupture

Lorsque le départ du jeune est volontaire, le Directeur peut prendre la décision de mettre fin à la prise en charge, en concertation avec le service placeur. Une note de situation est adressée à l'ASE, qui informe les familles.